12_INT_056

Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le - 6 NOV. 2012
Scanné le

**Au Conseil d'Etat du canton de Vaud**

## Interpellation : Le kit pédagogique "La vérité sur la drogue " est-il entré dans nos établissements scolaires ?

Développement :

Ces derniers jours, la projection d'une publicité concernant la lutte contre la drogue dans les cinémas lausannois fait débat au sein de notre société. Certains observateurs avisés voient derrière la Fondation pour un monde sans drogue, l'église de scientologie.

Cette fondation pour un monde sans drogue est une association d'utilité publique à but non lucratif qui fait savoir qu'elle apporte aux jeunes et aux adultes des informations factuelles sur les drogues pour qu'ils puissent décider, en toute connaissance de cause, de mener une vie sans cette substance psychotrope.

Si l'on prend le temps de visionner ce clip publicitaire, le renvoi en fin de diffusion de ce dernier nous fait découvrir le site www.nonaladrogue.ch. En parcourant ce site, nous découvrons que la Fondation propose un kit pédagogique sous la mention de "La vérité sur la drogue". Ce kit est offert gratuitement aux enseignants, à des groupes d'instruction ou à des centres éducatifs. Le site précité est le fruit d'une gestion de marketing commercial captive et interactive.

A noter que les enseignants qui utiliseraient ce kit, s'engagent à fournir des renseignements ainsi qu'une réaction sur l'utilisation de ce dernier. Qu'en est-il de la protection des données ?

Questions :

Nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance des activités de la Fondation pour un monde sans drogue et de sa campagne actuelle ?

2. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de l'offre de kit pédagogique faite par la Fondation pour un monde sans drogue aux enseignants vaudois du secteur public ou privé ?

3. En fonction de l'offre qui circule actuellement, des enseignants vaudois ont-ils à ce jour utilisé le kit pédagogique et l'utilisation à des fins d'enseignement est-elle possible ?

4. Existe-t-il un organe de contrôle concernant ce type de publicité et son contenu, soit le kit pédagogique ?

Bassins, le 6 novembre 2012

Maurice Treboux,
Député

Pas de développement !